



Catégorie hiérarchique :	Encadrement supérieur
Intitulé du poste :	Directeur de projet (F/H)
Référence du poste :	DPPC-DIRPROJ-F
Affectation :	Direction générale déléguée police, connaissance et expertise Direction de la police et du permis de chasser
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité de la directrice de la police et du permis de chasser
Résidence administrative :	Vincennes (94) ou Auffargis (78)
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : <ul style="list-style-type: none">- un fonctionnaire (détachement ou PNA) ou un agent déjà en CDI de droit public (portabilité envisageable) ;- en CDD de 3 ans (rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 2 729 € et 3 709 € bruts mensuels)
Dépôt de candidature :	Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures par courriel à recrutement@ofb.gouv.fr , en rappelant obligatoirement le numéro de référence du poste et en joignant : <ul style="list-style-type: none">- CV + LM.
Date limite de dépôt de candidature :	11 septembre 2021

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Au sein de la direction générale délégué « police, expertise, connaissance » (qui comporte également la direction de la recherche et de l'appui scientifique et la direction du suivi et de l'évaluation des données), la direction de la police et du permis de chasser est composée d'une directrice et d'un directeur adjoint, de quatre services nationaux (« prévention, appui, prospective », « stratégie, surveillance, contrôle », « opérations et soutien », « police judiciaire et renseignement »), d'une unité (« permis de chasser ») et de trois conseillers techniques (« police sanitaire », « ruralité » et pêche). Elle regroupe 115 agents aux profils variés, dont 80 inspecteurs de l'environnement au sein des brigades mobiles d'intervention (en charge des renforts nationaux et de l'examen du permis de chasser). Les agents sont répartis sur

plusieurs sites (principalement à Auffargis et Vincennes mais également Montpellier, Toulouse, Orléans, etc.).

La DPPC est à la fois une direction centrale et une direction opérationnelle de terrain. Elle doit donc, d'une part, assurer au niveau national un rôle de conception, de pilotage, d'animation, d'appui aux services territoriaux, ainsi que d'évaluation de l'activité de police, qu'elle soit administrative ou judiciaire. Elle doit d'autre part assurer des missions opérationnelles en renfort des services territoriaux ou en pilotage direct lorsque les enjeux, la nécessité de coordination ou de réactivité l'exigent, ainsi que l'examen du permis de chasser et la délivrance du titre.

Mission :

Participer au processus de décision et à la définition des orientations stratégiques de la Direction de la police et du permis de chasser. Lui sont confiés des dossiers stratégiques et par nature transverses à la DPPC et ce en fonction des besoins.

Une fois créé, l'adjoint au directeur assurera l'encadrement et la responsabilité de ce service.

Dans son périmètre de responsabilité, il représente et valorise l'établissement auprès des partenaires et services de l'État.

Activités principales :

Préfigurer le futur service :

- S'interroger sur la place au sein de la DPPC des outils SI, de la séquence ERC et de l'appui technique régalien en cohérence avec les autres services ;
- Centrer l'activité sur les approches milieux, sur la priorisation des missions et les dossiers stratégiques pour l'exercice des missions de police ;
- Préparer et suivre la programmation police des services territoriaux ;
- Assurer un lien étroit avec la connaissance afin de concevoir des notes, outils opérationnels visant à faciliter l'activité des agents des services départementaux ;
- Travailler en collaboration avec les agents concernés.

Piloter et animer le réseau des chefs de services police régionaux :

- Organiser des réunions mensuelles et séminaires, en lien avec les services et chargés de missions de la DPPC ;
- Faire vivre le réseau en faisant des retours d'expérience, des mutualisations, des partages ;
- S'assurer de la bonne mise en œuvre des décisions prises lors de ces réunions.

Conduire, animer et piloter la mise en œuvre du dialogue de gestion police de l'établissement :

- Mettre en place le dialogue de gestion police et son suivi ;
- Conduire la conclusion de la programmation police avec les DR ;
- Suivre l'atteinte des objectifs par les DR avec un processus régulier de suivi ;
- Proposer et s'assurer de la mise en œuvre des évolutions du SI police afin que ce dernier prenne bien en compte le suivi des indicateurs validés ;
- Coordonner la définition des instruments de pilotage et d'évaluation permanente de l'activité de police en s'appuyant sur le dialogue de gestion police entre la DPPC et les directions régionales.

Suivre le dossier des lignes de partage entre services déconcentrés de l'État et OFB en matière de contrôle

Coordonner, au sein de la DPPC, le COP de l'établissement sur la partie police

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Direction de la police et du permis de chasser ;
- Direction de la DGD police, connaissance et expertise ;
- Directions régionales.

Relations externes :

- Administrations centrales (CGDD, DEB, DGPR, DGEC, DPMA, DAM) ;
- Opérateurs partenaires (Agences de l'eau, Fédérations professionnelles, têtes de réseaux nationaux)

- d'acteurs) ;
- Aménageurs publics et privés ;
- Usagers et associations ;
- Membres de divers groupes nationaux ou groupes de travail.

PROFIL RECHERCHE

- Fonctionnaire de catégorie A+ ;
- Titulaire d'un bac +5 minimum ou équivalent et 8 ans d'expérience dans des fonctions équivalentes) ;
- Expérience requise dans le management des services territoriaux de l'OFB ;
- Expérience confirmée dans le domaine de la police de l'environnement ;
- Pratique de la police administrative et de la police judiciaire ;
- Expérience en management d'équipe ou de projets.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Connaissance de l'administration, en particulier dans le domaine de l'environnement ;
- Connaissance de la police administrative et de la police judiciaire dans le domaine de l'environnement ;
- Connaissances juridiques en droit de l'environnement ;
- Connaissance des enjeux de la biodiversité ;
- Connaissance des enjeux de la police sanitaire en lien avec la faune sauvage.

Savoir-faire opérationnel :

- Conduite de projet ;
- Animer des réseaux de travail ;
- Créer et entretenir des partenariats ;
- Conduire des réunions ;
- Capacités d'analyse et de synthèse ;
- Rédiger de manière claire et intelligible.

Savoir-être professionnel :

- Capacité de dialogue et d'écoute ;
- Faire preuve de pédagogie ;
- Déontologie (respect du secret de la procédure en police judiciaire) ;
- Sens de l'initiative et de l'anticipation ;
- Rigueur d'organisation et de travail ;
- Curiosité et ouverture d'esprit ;
- Clarté de l'expression orale.